



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA FORMATION DES PERSONNELS ET DES
CONCOURS ITRF

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Avis de recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation

En application des articles 3-2 à 3-4 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation auront lieu, au titre de l'année 2023.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 mars 2023 paru au JO du 26 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements, le nombre de postes à pourvoir au titre de l'université Toulouse Capitole est de :

1 poste - BAP G EMPLOI-TYPE OPERATEUR LOGISTIQUE

Date prévue du recrutement : **1^{er} septembre 2023** (*Date d'affectation*)

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- la copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité (à défaut : passeport)
- l'imprimé « Dépôt de Candidature » à télécharger (à remplir en vue de la demande par l'administration du bulletin n°2 du casier judiciaire)

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

**Université Toulouse Capitole
DRH – Recrutement sans concours
2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 TOULOUSE cedex 9**

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est décalée au **JEUDI 1^{er} JUIN 2023 inclus** (**le cachet de la poste faisant foi**)

Tout dossier envoyé hors délai sera déclaré irrecevable.

Tout dossier déposé en main propre, renvoyé par courrier interne ou adressé par voie électronique sera refusé.

Condition de sélection des candidats :.

Le président de l'université crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-dessus ou bien à l'adresse électronique : concours-itr@ut-capitole.fr.